

207455



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE BOUYON

2^{ÈME} AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est

approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté F-093-18-P-0032 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la commune de BOUYON n'est pas soumis à l'évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le dossier d'enquête publique du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union Européenne.

L'enquête publique se déroulera du 9 janvier au 10 février 2023 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de BOUYON - 1 place de la Mairie (hors jours de permanence), pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, de 9h à 12h le mercredi et le jeudi. Les jours de permanence du

commissaire enquêteur, le dossier et le registre seront disponibles à la Salle des mariages, de 9h à 12h et de 14h à 17h (de 9h à 12h le 4 février).

Le tribunal administratif de NICE a désigné, en date du 23 août 2022, M. Maurice LESECCQ (responsable sûreté groupe Michelin en charge des affaires réservées et des relations avec les services de l'État en retraite) comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
BOUYON	9 janvier 2023	9h - 12h 14h - 17h	Salle des mariages 1, place de la Mairie
BOUYON	18 janvier 2023	9h - 12h 14h - 17h	Salle des mariages 1, place de la Mairie
BOUYON	4 février 2023	9h - 12h	Salle des mariages 1, place de la Mairie
BOUYON	10 février 2023	9h - 12h 14h - 17h	Salle des mariages 1, place de la Mairie

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
Service de l'État dans les Alpes-Maritimes

Direction départementale des territoires et de la mer
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques

147 boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, à la Mairie de BOUYON - 1 place de la Mairie, pendant toute la durée de l'enquête (hormis les jours de permanences du

commissaire enquêteur), du lundi 9 janvier au vendredi 10 février 2023 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, de 9h à 12h le mercredi et le jeudi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Les jours de permanences du commissaire enquêteur, le dossier et le registre seront disponibles à la Salle des mariages, de 9h à 12h et de 14h à 17h (de 9h à 12h le 4 février).

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/pprmt-bouyon> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/>

Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR de mouvements de terrain de la commune de BOUYON.

Mairie - 1 place de la Mairie
06510 BOUYON

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible sur un poste informatique mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier au vendredi 10 février 2023 inclus, de 9h à 12h le mercredi et le jeudi, à la Mairie de BOUYON - 1 place de la Mairie (hormis les jours de permanences du commissaire enquêteur). Les jours de permanences du commissaire enquêteur, un poste informatique sera

mis à disposition à la Salle des mariages, de 9h à 12h et de 14h à 17h (de 9h à 12h le 4 février).

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie de BOUYON pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

www.proformalites.com

SIMPLE
RAPIDE
SECURISÉ
CONFIDENTIEL



PROFORMALITÉS

SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE

France Métropolitaine et Monaco

Maurice LESECCQ
Commissaire Enquêteur



Légaux

Annonces

immo.nicematin.com - emploi.nicematin.com

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1985 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE DE BOUYON

DEUXIÈME AVIS

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes. Conformément à l'arrêté F-032-18-P-0032 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la commune de Bouyon n'est pas soumis à l'évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le dossier d'enquête publique du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

Le dossier d'enquête publique se déroulera du 9 janvier au 10 février 2023 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de Bouyon - 1, place de la Mairie (hors jours de permanence), pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier au vendredi 10 février 2023 inclus, afin de permettre au commissaire enquêteur, le dossier et le registre seront disponibles à la salle des mariages, de 9h à 12h et de 14h à 17h (de 9h à 12h le 4 février 2023).

Le Tribunal administratif de Nice a désigné, en date du 23 août 2022, M. Maurice LESECO (responsable sûreté groupe Michelin en charge des affaires réservées et des relations avec les services de l'État en retraite) comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Bouyon	9 janvier 2023	9h - 12h 14h - 17h	Salle des mariages 1, place de la Mairie
Bouyon	18 janvier 2023	9h - 12h 14h - 17h	Salle des mariages 1, place de la Mairie
Bouyon	4 février 2023	9h - 12h	Salle des mariages 1, place de la Mairie
Bouyon	10 février 2023	9h - 12h 14h - 17h	Salle des mariages 1, place de la Mairie

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes
Direction départementale des territoires et de la mer
CADAM - Service départemental risques naturels et technologiques
147 boulevard du Mercantour 06266 Nice Cedex 3
Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, parafichés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, à la Mairie de Bouyon - 1, place de la Mairie, pendant toute la durée de l'enquête (hors les jours de permanence du commissaire enquêteur), du lundi 9 janvier au vendredi 10 février 2023 inclus, afin de permettre au demandeur de consulter le dossier et le registre pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, de 9h à 12h le mercredi et le jeudi, et de consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Les jours de permanence du commissaire enquêteur, le dossier et le registre seront disponibles à la salle des mariages, de 9h à 12h et de 14h à 17h (de 9h à 12h le 4 février).

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique matérialisée sécurisée seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemouvements-terrain-bouyon.com>

Le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-de-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles-Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR de mouvements de terrain de la commune de Bouyon.

Mairie - 1, place de la Mairie 06510 Bouyon
L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible sur un poste informatique mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier au vendredi 10 février 2023 inclus, de 9h à 12h le mercredi et le jeudi, à la Mairie de Bouyon - 1, place de la Mairie (hors les jours de permanence du commissaire enquêteur). Les jours de permanence du commissaire enquêteur, un poste informatique sera mis à disposition à la salle des mariages, de 9h à 12h et de 14h à 17h (de 9h à 12h le 4 février 2023).

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :
- adressée par le Préfet à la mairie de Bouyon pour être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie d'actualisation pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-de-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles-Dossiers-d-enquete-publique>

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER

nice-matin var-matin

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES

nicematin.com varmatn.com

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Particuliers passer votre annonce et payer par **04.93.18.70.00**

Animaux

CHATS

PARTICULIER (couple) recherche pour adoption chat (femelle) préférence pour Siamois ou Birman. Age 4 ans maximum. Tél : 06.32.18.17.81

Art, Antiquité, Brocante

ART

COLLECTIONNEUR recherche : tapis d'Orient anciens, petits ou grands, avant 1930, état indifférent ; tous textiles moyen-orientaux. PARTICULIER Tél. 06.14.36.21.46

BIJOUX ANCIENS

Achète MONTRES BRACELET : Rolex, Longines, Cartier, Breguet, Breitling, etc. - Armes anciennes, sabres, casques, décorations, insignes. PARTICULIER Tél. 06.14.18.78.85 ou 04.93.20.05.75

COLLECTION

> PHILATÉLIE, NUMISMATIQUE

PHILATELISTE achète comptant au meilleur prix, collections stocks timbres France, Colonies, tous pays, vieilles lettres, cartes postales, monnaies. Déplacements, expertises gratuites. Tél : 09.81.78.52.10

OBJETS ANCIENS

ACHÈTE MACHINES À COUDRE

PIANOS TOUS GENRES

Renaud LAPALUS
04 93 33 16 52
lapalus.renaud@orange.fr

COLLECTIONNEUR achète cher : casques militaires, uniformes, insignes, équipements, souvenirs de guerre, fanions, armes anciennes, décorations, casques à peintures, paraculottes, officiers soldats 14/18 - 39/45, Indochine, Résistance. Tous m'intéressent même en mauvais état. PARTICULIER. Tél : 06.11.57.21.75.

ACHÈTE MANTEAUX DE FOURRURE ET CUIR EN TOUT ETAT

DISQUE VINYLE

04.92.19.08.12
www.antiquitesraunet.fr

BROCANTEUR ACHÈTE

- Vaisselle ancienne
- Manteau de fourrure
- Vieux meubles
- Machines à coudre
- Vieux cuivres et étains
- Pianos, violons
- Vieilles pendules
- Vieux livres
- Linges, draps brodés
- Argenterie, métal argenté
- Vieux vins
- Vieux tableaux
- Verres anciens

Renaud LAPALUS
04 93 33 16 52
lapalus.renaud@orange.fr
RC0410566335

ACHÈTE

Manteau de fourrure
Machine à coudre
Vaisselle - Linge
Vieux meubles
Argenterie - bibelots
Pendule - montres
Tableaux etc.
Débaras
toutes successions

04.92.19.08.12
www.antiquitesraunet.fr

Antiquaire ACHÈTE

Meuble ancien
Manteaux, fourrure
Statue bronze et marbre
Pièce de monnaie
Bijoux
Pate de verre
Biblot, ...
Argent et or
Successions

SCHOLMER Pascal
06.87.92.56.05
01.94.95.39.75

ACHÈTE SERVICE EN CRISTAL ET PORCELAINE

04.92.19.08.12
www.antiquitesraunet.fr

ACHÈTE MANTEAUX DE FOURRURE TOUT ETAT

Vison
Astrakan
Vestes
Chapeaux
Étoles

Disques vinyles

Renaud LAPALUS
04 93 33 16 52
lapalus.renaud@orange.fr

CHAQUE DIMANCHE Art et enchères
...DANS VOTRE QUOTIDIEN

MEDIA VOUS SOUHAITEZ PARAÎTRE DANS CETTE RUBRIQUE ?

GRUPE nice-matin encheres@nicematin.fr

LA CÔTE D'AZUR ET SON ARRIÈRE-PAYS d'autrefois

nice-matin var-matin

160 PAGES

PATRIMOINE

Redécouvrez les Alpes-Maritimes et le Var grâce à des images d'archives et retrouvez une époque où la vie semble s'écouler plus lentement : coutumes et vieilles traditions, portraits, grands événements...

12,90€

En vente actuellement chez votre marchand de journaux